



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 
ID : 060-216004739-20260609-CFU_COMM_2025-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2026

Délibération N°23/06.2026

Date de convocation :
02/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
17/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA (sortie pendant le vote), GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, EYNARD, PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absents représentés : M. ETAIN (procuration à Mme PLASMANS),
procuration à Mme PION)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Florence BASSIGNANI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 –Budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ELIT** Madame Lydie GROLIER comme Présidente de séance pour le vote du compte financier unique.

Madame GROLIER précise que le compte financier unique est un document comptable établi par l'ordonnateur et le comptable public, qui retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par la commune pendant la durée de l'exercice.

Considérant que chaque conseiller a étudié le document lors d'une réunion de présentation en amont, elle demande s'il y a des questions et fait une lecture rapide du compte financier unique.

Madame GROLIER propose de passer au vote du compte financier unique 2025 et invite Mme le Maire à quitter la séance pour permettre aux élus de se prononcer sur l'exécution du budget.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'Ormoy-Villers;

Vu le CFU 2025 de la commune de d'Ormoy-Villers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son

président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Lydie GROLIER (présidente ad'hoc désignée) ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	172 318,00 €	393 883,29 €	566 201,29 €
	Recettes réalisées	127 926,31 €	538 496,98 €	666 423,29 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	229 874,83 €	637 542,26 €	867 417,09 €
	Dépenses réalisées	113 972,89 €	408 949,13 €	522 922,02 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	13 953,42 €	129 547,85 €	143 501,27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	57 556,83 €	243 658,97 €	301 215,80 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	71 510,25 €	373 206,82 €	444 717,07 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	71 510,25 €	373 206,82 €	444 717,07 €

Hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget Commune, dans les conditions exposées.

Ormoy-Villers, le 22/06/2026

Le secrétaire de séance,
Florence BASSIGNANI




Le Maire,
Aude WOZNICZKA




Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **22/06/2026/2025**